

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mercredi 5 septembre 2012 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger

Conseillers:

#1 Lisa Merovitz, #2 Joann McBrine,
 #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs
 ainsi que l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et
 la Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

Inspecteur Municipal Sébastien Meunier

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
3.1	-la réunion du 6 août 2012
3.2	-la réunion du 14 août 2012
4.	VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION
5.	URBANISME
5.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme
5.2	-Demande à la CPTAQ, exploitation gravière-sablière, lots P85, P92
5.3	-Résolution de la MRC remplaçant la résolution #205-0612
5.4	-Avis de motion concernant le(s) règlement(s) de concordance
6.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
6.1	-Lettre de démission
6.2	-Rapport pour le mois d'août 2012
7.	CORRESPONDANCE
7.1	-Congrès annuel de la FQM
7.2	-Pacte rural
8.	ADMINISTRATION
8.1	-Remboursement des taxes municipales 2012 St. Andrew's
8.2	-Avis de motion concernant l'adoption d'un code éthique et de déontologie pour les employés municipaux
8.3	-Résolution concernant la date pour la réunion du mois d'octobre
8.4	2012
8.5	-Résolution concernant l'engagement des services d'un conseiller en communications -Avis de motion afin d'adopter le règlement RM #460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances
9.	VOIRIE
9.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
9.2	-Résolution concernant les revenus de la taxe fédérale d'accise, projets 2012-2013
10.	INCENDIE
10.1	-Erreur dans le rapport pour le mois de juillet 2012
10.2	-Rapport pour le mois d'août 2012
11.	VARIA
12.	COMPTES À PAYER

2.

#090-0912

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine
 appuyé par conseiller Tuer & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
 adopté tel qu'amendé.

3.

3.1

#091-0912

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne
appuyé par la conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière de 6 août 2012 soit adopté tel que rédigé.

3.2

#092-0912

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par la conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion spéciale de 14 août 2012 soit adopté avec la notation que la conseillère Lisa Merovitz a divulgué la nature générale de son intérêt dans le sujet relative à la résolution #073-0712 de la municipalité de Bolton-Ouest puisqu'elle est le propriétaire des lots #315 & #316 situés dans la zone concernée.

4.

VISITEURS

+/- 29 personnes assistaient.

L'information pertinent du conseil municipal de Bolton-Ouest relative au procès-verbal et les questions posées dans la période de questions

Les publications du MAMROT et Le manuel de l' élu municipal indiquent clairement que le procès-verbal d'une séance du conseil fait état des votes et délibérations. En conséquence, les questions qui peuvent être posées durant la période de questions ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Le conseil a l'intention de suivre les règles comme dans le passé.

5.

URBANISME

5.1

#093-0912

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que préparé.

5.2

#094-0912

Demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots P85 & P92

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la compagnie Construction DJL Inc;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'usage non-agricole sur 5.2 hectares afin de continuer d'exploiter une sablière/gravière;
ATTENDU QUE Construction DJL Inc. est propriétaire des lots #85, P88, P89, & P92, rang I, du canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest ayant une superficie totale de 97.218 hectares;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement municipal de zonage #264-2008;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine
appuyé par conseiller Horne
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur 5.2 hectares afin de continuer l'exploitation d'une sablière/gravière pour une autre période de 5 ans.

5.3

Les copies de la résolution remplaçant la résolution de contrôle intérimaire #205-0612 de la MRC étaient disponibles pour les visiteurs.

5.4

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter le(s) règlement(s) de concordance avec le schéma de la MRC.

6.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1

La lettre de démission de l'inspecteur municipal effectif le 10 septembre 2012 a été déposée et acceptée par le conseil municipal.

6.2

#095-0912

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que le chèque de kilométrage de l'inspecteur à la voirie au montant de \$121.90.

7.

CORRESPONDANCE

7.1

#096-0912

Les assises annuelles de la FQM auront lieu à Québec le 27-29 septembre 2012.

Proposé par Briggs
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE des frais d'inscription soient payé pour Maire Badger ainsi que ses dépenses sur présentation des pièces justificatives.

7.2

Le formulaire du Pacte rural est maintenant en ligne au site web de la MRC. La date limite afin de soumettre une demande de financement est le 5 novembre 2012 en avant-midi.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#097-0912

Remboursement des taxes municipales 2012

'St. Andrew's Restoration Committee'

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise un don de \$134.05 au comité St. Andrew's Restoration dans l'année 2013 représentant les taxes payées en l'année 2012.

8.2

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Briggs qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, une copie du projet du règlement a été déposé.

8.3

#098-0912

Changement de la date pour la séance du conseil du mois d'octobre 2012

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité DE CHANGER la date de la séance du conseil cédulé pour le 1 octobre 2012 à mardi le 2 octobre 2012.

La séance a été ajournée par le maire à 21h15 et a été recommencée à 21h35.

8.4

#099-0912

L'engagement des services d'un conseiller en communications pour la municipalité de Bolton-Ouest

Proposé par conseiller Briggs
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité D'ENGAGER les services de Marlene Shoucair comme conseiller en communications pour la municipalité de Bolton-Ouest au taux horaire de \$40.00.

8.5

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Horne qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'adopter le règlement RM #460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

9.

VOIRIE

9.1

#100-0912

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par conseiller Horne et résolu à
l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la
voirie soit approuvé.

9.2

#101-0912

Transfert aux municipalités du Québec d'une partie
des revenus de la taxe fédérale d'accise sur
l'essence et de la contribution du gouvernement du
Québec pour leurs infrastructures d'eau potable,
d'eaux usées et de voirie locale

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a pris
connaissance du *Guide relatif aux modalités de
versement de la contribution gouvernementale dans
le cadre du programme de la taxe sur l'essence et
de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année
2012 & 2013* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit
respecter les modalités de ce guide qui
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une
lettre du ministre des Affaires municipales, des
Régions et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Briggs
& résolu à l'unanimité QUE :

- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à
respecter les modalités du guide qui
s'appliquent à elle ;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à
être seule responsable et à dégager le Canada
et le Québec de même que leurs ministres,
hauts fonctionnaires, employés et mandataires
de toute responsabilité quant aux
réclamations, exigences, pertes, dommages et
coûts de toutes sortes ayant comme fondement
une blessure infligée à une personne, le
décès de celle-ci, des dommages causés à des
biens ou la perte de biens attribuables à un
acte délibéré ou négligent découlant
directement ou indirectement des
investissements réalisés au moyen de l'aide
financière obtenue dans le cadre du programme
de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité de Bolton-Ouest approuve le
contenu et autorise l'envoi au ministère des
Affaires municipales, des Régions et de
l'Occupation du territoire de la
programmation de travaux jointe à la présente
et de tous les autres documents exigés par le
Ministère en vue de recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans
une lettre du ministre des Affaires
municipales , des Régions et de l'Occupation
du territoire ;

- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité de Bolton-Ouest s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, de Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10.

INCENDIE

10.1

Il y avait une erreur dans le rapport du mois de juillet 2012, le feu de véhicule au montant de \$2,883.00. a été chargé à Bolton-Ouest, mais l'événement était à la Ville de Lac-Brome, notre compte a été crédité.

Il n'y avait eu aucun événement incendie au mois d'août 2012.

12.

COMPTES A PAYER

Solde bancaire au 31.07.12	\$ 185,542.50
Dépenses août 2012	118,318.65
Dépôts août 2012	14,835.44
Solde bancaire au 31.08.12	\$ 82,059.29 +
CPG \$573,999.34 + CPG \$127,334.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les comptes des mois d'août/septembre 2012 au montant de \$48,554.47.

#102-0912

Paiement des comptes

Proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'août/septembre 2012 au montant de \$48,932.84 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h45.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL AURA LIEU MARDI LE 2 OCTOBRE 2012 À 19H30. Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.